

Paris, le 4 décembre 2023



REJOIGNEZ-NOUS



LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES SUR LES SALAIRES, AURONT LIEU LE 6 DÉCEMBRE À LA BRANCHE !

Dans un contexte d'inflation inédit par le niveau de sa poussée et de sa durée, la FGAAC-CFDT est fortement impliquée sur la question essentielle des salaires !

La FGAAC-CFDT a ainsi su prendre toute sa place dans les différentes négociations salariales qui ont jalonné l'agenda social de la branche ferroviaire, mais également au sein des différentes entreprises ferroviaires !

La branche a un rôle particulièrement important à jouer en matière de rémunération, car c'est à elle, qu'il revient de fixer les salaires minimaux dans notre secteur d'activité ! Un nouveau rendez-vous salarial est fixé à la branche le 6 décembre ! ☺☺☺

FACE À DES PRIX QUI NE BAISSENT PAS, LE PATRONAT DU FERROVIAIRE DOIT AUGMENTER L'ENSEMBLE DES SALAIRES !

NÉGOS SALARIALES BRANCHE FERROVIAIRE :

LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE UNE AUGMENTATION DES SALAIRES !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT décembre 2023
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



FOCUS SUR LES PRINCIPALES RENDICATIONS SALARIALES, QUI SERONT PORTÉES PAR LA FGAAC-CFDT, LE 6 DÉCEMBRE :



REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES GARANTIES DE BRANCHE :

- ➔ Au 1^{er} janvier 2024, le SMIC devrait automatiquement augmenter de +1,7%, hors coup de pouce éventuel du Gouvernement.
- ➔ Les rémunérations minimales garanties de branche (RAG) doivent être revalorisées en conséquences, pour l'ensemble des classes !



AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ DE BRANCHE :

- ➔ Revalorisation des pourcentages de progression des RAG à l'ancienneté.
- ➔ Amélioration des pourcentages de majoration de la prime d'ancienneté.
- ➔ Augmentation du nombre de pas de majoration de la prime d'ancienneté.



CRÉATION D'UN 13^{ÈME} MOIS DE BRANCHE :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique la création d'un 13^{ème} mois de branche, qui permette à l'ensemble des salariés de la branche de bénéficier d'un véritable 13^{ème} mois !



CRÉATION D'UNE PRIME DE VACANCES

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique la création d'une prime de vacances, pour l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire !



REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE TRAVAIL DE NUIT, LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique une augmentation de 25% des indemnités conventionnelles du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés !



MESURES SALARIALES D'ACCOMPAGNEMENT DES FRAIS LIÉS À LA MOBILITÉ :

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique le versement d'une prime carburant de 150€, et une prise en charge par l'employeur des frais de transport (remboursement des abonnements...) !